

VILLE DE DIEPPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2024



**Façonner l'avenir
en toute confiance**

VILLE DE DIEPPE

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 décembre 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son Honneur le maire et aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la VILLE DE DIEPPE et de ses entités contrôlées (la "Ville"), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Ville au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait

exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Ville pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés de la Ville. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Dieppe, Canada
Le 14 avril 2025

Comptables professionnels agréés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 décembre

	2024 Budget (note 19)	2024 Réel	2023 Réel
REVENUS (note 15)			
Mandat d'imposition	71 845 339 \$	71 845 338 \$	65 095 174 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements			
Autres municipalités (note 20)	-	-	4 900
Province du Nouveau-Brunswick (note 20)	151 000	176 972	166 680
Ventes de services (note 20)	15 233 018	15 818 382	15 211 424
Autres revenus de provenance interne (note 20)	1 163 169	2 884 582	2 141 024
Subvention de financement et de péréquation communautaire	677 032	677 032	902 714
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	5	5	-
Intérêts gagnés	222 938	2 614 964	1 997 095
Contributions aux investissements en immobilisations d'autres gouvernements	-	10 622 517	4 098 330
Contributions en immobilisations des développeurs (note 14)	-	8 835 809	4 911 616
Autres contributions	-	2 014 483	644 386
Gain sur ventes de terrains (note 4)	-	1 109	456 388
	89 292 501 \$	115 491 193 \$	95 629 731 \$
DÉPENSES (note 15)			
Services d'administration générale (note 20)	10 283 341 \$	10 226 652 \$	9 519 500 \$
Services de protection (note 20)	17 713 572	17 470 253	17 177 841
Services de transports (note 20)	10 140 308	17 048 287	16 392 820
Services d'hygiène du milieu (note 20)	1 491 366	1 539 184	1 477 568
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire (note 20)	4 149 246	3 350 119	2 353 647
Services récréatifs et culturels (note 20)	11 509 002	15 319 211	13 691 577
Approvisionnement en eau (note 20)	5 712 243	6 643 030	6 142 908
Collectage et évacuation des eaux d'égouts (note 20)	4 810 740	5 746 703	5 231 730
Services financiers - général (note 20)	1 174 154	1 135 320	1 358 932
Services financiers - eau (note 20)	311 000	300 672	378 058
Services financiers - égouts (note 20)	184 000	179 180	205 438
	67 478 972	78 958 611	73 930 019
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (notes 16 et 19)	21 813 529 \$	36 532 582 \$	21 699 712 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		339 581 702	317 881 990
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		376 114 284 \$	339 581 702 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2024

2023

ACTIFS FINANCIERS

Espèces et quasi-espèces	23 451 046	\$ 26 070 199	\$
Dépôts à terme (note 5)	19 477 302	11 565 124	
Débiteurs			
Général	4 762 172	2 884 346	
Taxe de vente à recevoir	1 632 423	789 252	
Gouvernements	10 733 579	3 982 982	
	60 056 522	45 291 903	

PASSIFS

Créditeurs et frais courus	10 885 829	4 038 639	
Déductions à la source à payer	53 591	39 224	
Dus à d'autres gouvernements	-	255 573	
Congés de maladie accumulés (note 8)	1 895 908	1 840 777	
Revenus différés	939 510	568 606	
Retenues de garanties	2 086 675	1 109 742	
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	46 532 369	52 391 100	
	62 393 882	60 243 661	

DETTE NETTE

(2 337 360) (14 951 758)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 14)	565 183 494	530 452 174	
Amortissement cumulé (note 14)	(190 627 384)	(178 602 076)	
	374 556 110	351 850 098	
Inventaire	34 189	40 580	
Stocks de terrains	3 664 740	2 486 970	
Charges payées d'avance	196 605	155 812	
	378 451 644	354 533 460	

EXCÉDENT ACCUMULÉ

376 114 284 \$ 339 581 702 \$

ÉVENTUALITÉS (note 9) ET ENGAGEMENTS (note 10)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

APPROUVÉ PAR

....., Maire
....., Gérant ou trésorier

VILLE DE DIEPPE**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE**

Exercice terminé le 31 décembre

	2024	2023
Excédent de l'exercice	36 532 582 \$	21 699 712 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(37 305 458)	(18 469 400)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	246 880	486 290
Amortissement des immobilisations corporelles	14 292 064	13 721 126
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	60 502	(181 801)
	<hr/> 13 826 570	17 255 927
Acquisitions de l'inventaire	(34 189)	(40 580)
Acquisitions des charges payées d'avance	(196 605)	(155 812)
Consommation de l'inventaire	40 580	31 985
Utilisation des charges payées d'avance	155 812	158 233
Provision pour baisse de valeur des stocks de terrains	-	7 117
Variation des stocks de terrains	<hr/> (1 177 770)	116 495
	<hr/> (1 212 172)	117 438
Diminution de la dette nette	12 614 398	17 373 365
Dette nette au début de l'exercice	<hr/> (14 951 758)	(32 325 123)
Dette nette à la fin de l'exercice	<hr/> (2 337 360) \$	(14 951 758) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	36 532 582 \$	21 699 712 \$
Éléments sans effet sur les espèces et quasi-espèces :		
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	60 502	(181 801)
Provision pour baisse de valeur des stocks de terrains	-	7 117
Amortissement des immobilisations corporelles	14 292 064	13 721 126
Contributions en immobilisations des développeurs	<u>(8 835 809)</u>	<u>(4 911 616)</u>
	42 049 339	30 334 538
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(9 471 594)	692 004
Créditeurs et frais courus, déductions à la source à payer et dus à d'autres gouvernements	6 605 984	(1 623 446)
Inventaire, stocks de terrains et charges payées d'avance	<u>(1 212 172)</u>	110 321
Revenus différés, retenues de garanties et autres éléments de passif	1 402 968	333 735
	<u>39 374 525</u>	<u>29 847 152</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des contributions des développeurs	(28 469 649)	(13 557 784)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	<u>246 880</u>	486 290
	<u>(28 222 769)</u>	<u>(13 071 494)</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisitions de placements dans des dépôts à terme	(7 912 178)	(376 410)
	<u>(7 912 178)</u>	<u>(376 410)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obtention de financement supplémentaire	1 118 000	-
Remboursement de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	<u>(6 976 731)</u>	<u>(9 718 292)</u>
	<u>(5 858 731)</u>	<u>(9 718 292)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(2 619 153)	6 680 956
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	26 070 199	19 389 243
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	23 451 046 \$	26 070 199 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ENTITÉ

La Ville de Dieppe (la "Ville") a été incorporée comme ville par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 1^{er} janvier 1952 et a accédé au statut de ville le 1^{er} janvier 2003 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la Ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Ville s'est donné l'énoncé de vision suivant : "La Ville de Dieppe reflète sa fierté acadienne dans son accueil à tous; il fait bon y vivre et élever une famille grâce à son développement intelligent et son souci pour l'environnement."

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les Normes comptables canadiennes du secteur public ("CCSP") portent surtout sur la situation financière de la Ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Ville.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Ville sont les suivants :

Périmètre comptable du gouvernement

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publique. L'entité publique comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les entités suivantes sont comprises dans ces états financiers consolidés :

- Ville de Dieppe
- Expansion Dieppe Inc.
- Gestion 1604 Inc.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil le 14 novembre 2023 et par le Ministre des gouvernements locaux le 5 décembre 2023.

Comptabilisation des revenus

Les revenus de subvention et contribution sont comptabilisés lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les revenus reçus pour lesquels les obligations de prestation n'ont pas été respectées sont comptabilisés comme revenus différés.

Les subventions reçues d'une tierce partie, tel un autre gouvernement pour financer une portion d'une construction ou d'achat d'une immobilisation corporelle, sont comptabilisées dans les revenus lors de l'achat ou de la construction de l'immobilisation visée.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes CCSP exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les estimations principales comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville sont comptabilisés initialement à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces à l'état consolidé des flux de trésorerie comprennent l'encaisse, qui est composée de l'encaisse en main et les soldes bancaires, et le découvert bancaire, s'il y en a.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont inclus dans les immobilisations corporelles et sont comptabilisés au coût, qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail au moment de la comptabilisation initiale, moins l'amortissement cumulé. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

Type d'actif	Années
Améliorations foncières	10 à 25
Équipement et machinerie	3 à 30
Véhicules	5 à 25
Bâtiments	10 à 60
Réseaux de transport routier ("transports")	10 à 65
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées ("eau et égouts")	10 à 100

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Les contributions des développeurs sont inscrites à la juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues et sont présentées dans les revenus de l'exercice au cours duquel elles sont reçues sous forme d'apport.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptabilisée nette. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable à la valeur estimative du potentiel de service que l'immobilisation corporelle représente encore pour la Ville. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Ville est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux, l'inspection des bâtiments et d'autres mesures de protection.

Services de transports

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et d'autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire

Cette section est responsable du zonage, du développement économique, du tourisme et d'autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et d'autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau et d'égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Inventaire

L'inventaire est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Stocks de terrains

Les stocks de terrains sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût est déterminé selon la méthode du coût distinct pour les terrains qui ne représentent qu'un seul lot et selon la méthode du coût moyen pour les autres terrains. Toute baisse de valeur est présentée dans les dépenses des services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire de l'exercice au cours duquel elle est constatée. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment une baisse de valeur n'existent plus ou s'il y a des indications claires d'une augmentation de la juste valeur, la provision est renversée jusqu'à concurrence de la provision initiale inscrite.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

La Ville offre un programme de congé de maladie, tel que décrit à la note 8. Elle constate un passif, établi selon une évaluation actuarielle, et une charge au titre des congés rémunérés dans l'exercice au cours duquel les salariés fournissent à la Ville des services qui ouvrent droit à ces avantages, qui s'accumulent. La méthode actuarielle utilisée est la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La Ville offre également à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont dues par l'employeur.

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

La Ville a adopté la nouvelle norme comptable publiée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023, SP 3400, *Revenus*, qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de déclarer les revenus. L'adoption de la nouvelle norme n'a donné lieu à aucun changement important aux états financiers consolidés de la Ville.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

4. GAIN SUR VENTES DE TERRAINS 2024 2023

Ventes de terrains	3 225 \$	690 020 \$
Coût des terrains vendus	<u>(2 116)</u>	<u>(233 632)</u>
	1 109 \$	456 388 \$

5. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt aux taux de 5,25 %, 5,20 % et 5,40 % et viennent à échéance en février 2026, juin 2025 et février 2025, respectivement.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

**6. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT
DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION****2024****2023****Obligations découlant de contrats de location-acquisition**

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 817 350 \$, remboursable par versements mensuels de 12 149 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en février 2027.

303 724 \$**449 507 \$**

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 334 811 \$, remboursable par versements mensuels de 5 206 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en juillet 2027.

156 193**218 653**

Intérêts inclus dans les versements

(16 518)**(33 960)****443 399****634 200****Emprunts**

Emprunt, garanti par le terrain et la bâtie de l'hôtel de ville d'une valeur comptable nette de 4 049 623 \$, remboursable par versements mensuels de 72 689 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 5,62 %, échéant en octobre 2031.

4 939 970**5 516 900**

À reporter

5 383 369 \$**6 151 100 \$**

VILLE DE DIEPPE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**
31 décembre 2024**6. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT
DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)**

	2024	2023
Reporté	5 383 369 \$	6 151 100 \$
Débentures		
1) Débenture, 0,50 % à 2,30 %, portion échéant en 2035 et 2040.	5 064 000	5 881 000
2) Débenture, 3,95 % à 4,85, échéant en 2032.	519 000	573 000
3) Débenture, 0,86 % à 2,38 %, échéant en 2031.	1 954 000	2 214 000
4) Débenture, 1,35 % à 3,80 %, renouvelable en 2032, échéant en 2037.	4 771 000	5 219 000
5) Débenture, 1,25 % à 4,40 %, portion échéant en 2028 et 2033.	1 823 000	2 032 000
6) Débenture, remboursée durant l'exercice.	-	417 000
7) Débenture, 0,95 % à 3,50 %, portion échéant en 2030 et 2035.	3 895 000	4 401 000
8) Débenture, 1,05 % à 3,65 %, échéant en 2030.	1 668 000	2 256 000
9) Débenture, 1,20 % à 3,80 %, portion échéant en 2031 et 2036.	4 676 000	5 669 000
10) Débenture, 1,65 % à 3,20 %, portion échéant en 2027 et 2032.	6 823 000	7 822 000
11) Débenture, 2,10 % à 3,60 %, échéant en 2033.	394 000	431 000
12) Débenture, 3,36 % à 3,96%, échéant en 2034.	1 118 000	-
13) Débenture, 1,95 % à 2,95 %, portion échéant en 2029, 2034 et 2039.	8 444 000	9 325 000
Total	46 532 369 \$	52 391 100 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux pour les municipalités a été obtenue pour l'emprunt pour l'hôtel de ville, les contrats de location-acquisition et les débentures.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

6. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

L'estimé des remboursements en capital de la dette à long terme et des paiements minimums exigibles au titre des contrats de location-acquisition à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants, en présumant le renouvellement des dettes tel que prévu :

Dettes	Contrats de location-acquisition
2025 - 6 456 202 \$	208 259 \$
2026 - 5 701 392 \$	208 259 \$
2027 - 5 173 612 \$	43 384 \$
2028 - 4 829 979 \$	0 \$
2029 - 4 903 616 \$	0 \$

7. EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt d'exploitation

La Ville dispose de deux marges de crédit d'un montant autorisé de 8 025 494 \$ et 1 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelables annuellement. La marge de crédit de 8 025 494 \$ est garantie par la province du Nouveau-Brunswick; la marge de crédit de 1 500 000 \$ est garantie par des stocks de terrains ayant une valeur comptable totale de 391 395 \$.

Ainsi que le prescrit la *Loi sur la gouvernance locale*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'exercice. En 2024, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'exercice suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 décembre 2024

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Congés de maladie accumulés

La Ville offre un congé de maladie qui s'accumule à raison de huit heures par mois pour les employés non administratifs à temps plein et de sept heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée maximale de cinq jours consécutifs avec un maximum de 12 jours par année.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en conformité avec les Normes CCSP. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme les taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en 2023.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- augmentation de salaire annuelle est de 2,50 % (2023 - 2,50 %);
- taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4,5 % (2023 - 4,5 %);
- âge de la retraite est de 62 (2023 - 62); et
- estimation de l'utilisation nette du taux de congés de maladie est de 60,00 % (2023 - 60,00 %).

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif et l'obligation pour les congés de maladie accumulés se présentent comme suit :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	1 840 777 \$	1 791 848 \$
Coût pour les services rendus	149 436	138 721
Charge d'intérêt	70 689	66 052
Prestations versées	(71 722)	(100 726)
Changements dans les hypothèses actuarielles	3 858	(9 943)
Autres	(97 130)	(45 175)
 Solde à la fin de l'exercice	 1 895 908 \$	 1 840 777 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régime de retraite

Durant l'exercice, la Ville a versé 1 628 909 \$ (2023 - 1 534 722 \$) au régime de retraite. Les contributions de la Ville sont de 4,50 % à 11,50 % du salaire des employés, selon la catégorie de l'employé.

9. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la Ville est impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. De l'avis des conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et des montants, le cas échéant, que la Ville pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers consolidés.

10. ENGAGEMENTS

La Ville s'est engagée à acheter son eau potable de la Ville de Moncton jusqu'en 2032. La Ville de Moncton charge la Ville chaque mois selon le nombre de mètres cubes d'eau utilisée par la Ville selon les compteurs d'eau et selon le tarif annuel par mètre cube utilisé calculé annuellement par la Ville de Moncton (note 20).

La Ville s'est également engagée à acheter ses services d'eau et d'assainissement des eaux usées de la Commission des eaux usées du Grand Moncton. La Commission des eaux usées du Grand Moncton charge la Ville chaque trimestre selon un taux fixe unitaire calculé annuellement selon le nombre d'unités d'utilisation résidentielles et d'unités équivalentes au compteur (note 20).

La Ville s'est également engagée à partager 90 % des coûts de fonctionnement du Service de police régional de Codiac avec la Ville de Moncton et la Ville de Riverview jusqu'en 2032. En vertu de cet engagement, les services de police municipaux sont fournis par la Gendarmerie royale du Canada ("GRC") (note 20).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Ville est exposée à ce risque relativement à sa marge de crédit à cause du taux variable.

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Ville est exposée à ce risque surtout en raison de ses créateurs et frais courus, de ses montants dus à d'autres gouvernements et de sa dette à long terme. L'exercice budgétaire annuel est suffisant pour pallier ce risque.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de la Ville est lié à ses débiteurs, ses espèces et quasi-espèces et ses dépôts à terme.

La direction est d'avis que la Ville n'est pas exposée à d'autres risques significatifs découlant de ses instruments financiers.

12. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débités par la Ville sont dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur la gouvernance locale* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

13. EXCÉDENT/(DÉFICIT) AU FONDS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUTS

La *Loi sur la gouvernance locale* exige que les excédents/(déficits) au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts soient absorbés par le budget de la deuxième année suivante, ou soient répartis sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante. La Ville a choisi de répartir le déficit de 2019 sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de 2021; les excédents/(déficits) d'autres années sont inclus dans le budget de la deuxième année suivante. L'excédent/(déficit) à la fin de l'exercice est le suivant :

	2024	2023
2024 excédent	252 594 \$	- \$
2023 excédent	293 935	293 935
2022 excédent	-	599 926
2019 déficit	-	(675 204)
	<hr/>	<hr/>
	546 529 \$	218 657 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 décembre 2024

14. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Améliorations	Équipement et machinerie foncières	Véhicules	Bâtiments	Transports	Eau et égouts	Travaux en cours	Total 2024	Total 2023
COÛT										
Solde d'ouverture	30 190 472 \$	26 933 673 \$	6 404 899 \$	16 017 080 \$	97 848 174 \$	210 410 660 \$	139 347 073 \$	3 300 203 \$	530 452 174 \$	513 193 410 \$
Plus :										
Acquisitions de l'exercice	1 354 342	1 465 205	537 268	1 882 504	688 784	11 142 765	10 515 340	-	27 586 208	17 684 908
Dispositions de l'exercice	-	-	(41 684)	(1 111 128)	(55 186)	(1 142 613)	(223 527)	-	(2 574 138)	(1 210 636)
Variation nette des travaux en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	31 544 814	28 398 818	6 900 483	16 788 456	98 481 772	220 410 812	149 638 886	13 019 453	565 183 494	530 452 174
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde d'ouverture	-	9 715 734	4 027 070	7 846 891	39 791 523	79 464 403	37 756 450	-	178 602 076	165 787 097
Plus :										
Amortissement de l'exercice	-	1 334 318	367 239	1 293 709	3 539 803	5 989 604	1 767 386	-	14 292 064	13 721 126
Amortissement cumulé sur dispositions	-	-	(41 685)	(1 088 828)	(46 903)	(947 634)	(141 701)	-	(2 268 756)	(906 147)
Solde de clôture	-	11 050 052	4 352 624	8 051 772	43 284 423	84 506 373	39 382 135	-	190 627 384	178 602 076
VALEUR NETTE										
DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 544 814 \$	17 348 766 \$	2 547 859 \$	8 736 684 \$	55 197 344 \$	135 904 439 \$	110 256 751 \$	13 019 453 \$	374 556 110 \$	351 850 098 \$

Au 31 décembre 2024, les immobilisations corporelles louées représentent des véhicules ayant un coût de 1 799 641 \$ (2023 - 1 799 641 \$) et de l'amortissement cumulé de 647 480 \$ (2023 - 502 727 \$). Des immobilisations corporelles complètement amorties ayant un coût total de 23 556 211 \$ (2023 - 20 770 702 \$) sont incluses dans les améliorations foncières, l'équipement et machinerie, les véhicules, les bâtiments, les transports et l'eau et égouts, car elles sont toujours en service.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles de transports de 2 905 992 \$ (2023 - 1 647 553 \$) et d'eau et égouts de 5 929 817 \$ (2023 - 3 264 063 \$) ont été reçues à titre de contributions des développeurs.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

15. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transports	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2024	2023
								Consolidés	Consolidés
Revenus									
Mandat d'imposition	11 288 854 \$	19 348 643 \$	22 232 226 \$	1 354 909 \$	3 923 181 \$	13 697 525 \$	- \$	71 845 338 \$	65 095 174 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	-	176 972	-	-	-	-	176 972	171 580
Ventes de services	-	-	-	-	-	2 600 973	13 217 409	15 818 382	15 211 424
Subvention de financement et de péréquation communautaire	106 380	182 331	209 505	12 768	36 970	129 078	-	677 032	902 714
Intérêts gagnés	388 992	666 719	766 082	46 688	135 186	471 991	139 306	2 614 964	1 997 095
Contributions dévelopeurs	-	-	2 905 992	-	-	-	5 929 817	8 835 809	4 911 616
Autres	170 653	1 930 867	6 590 998	20 482	234 974	1 674 983	4 899 739	15 522 696	7 340 128
	11 954 879	22 128 560	32 881 775	1 434 847	4 330 311	18 574 550	24 186 271	115 491 193	95 629 731
Dépenses									
Salaires et bénéfices	3 789 225	6 680 279	4 416 436	-	1 853 880	6 782 922	3 568 169	27 090 911	25 340 980
Biens et services	5 055 866	10 130 605	5 396 656	1 539 184	1 486 421	4 712 641	6 696 534	35 017 907	32 146 003
Amortissement	613 506	647 319	7 217 057	-	9 818	3 836 372	1 967 992	14 292 064	13 721 126
Intérêts	292 535	98 350	512 980	-	-	231 455	479 852	1 615 172	1 942 428
Autres	768 055	12 050	18 138	-	-	(12 724)	157 038	942 557	779 482
	10 519 187	17 568 603	17 561 267	1 539 184	3 350 119	15 550 666	12 869 585	78 958 611	73 930 019
Excédent (déficit) de l'exercice	1 435 692 \$	4 559 957 \$	15 320 508 \$	(104 337) \$	980 192 \$	3 023 884 \$	11 316 686 \$	36 532 582 \$	21 699 712 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

16. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonctionnement général	Capital général	Fonctionnement eau et égouts	Capital eau et égouts	Fonds de réserve	Total
Excédent des fonds pour l'exercice 2024	1 134 817 \$	24 711 443 \$	252 594 \$	9 407 200 \$	7 555 563 \$	43 061 617 \$
Ajustements à l'excédent annuel						
Déficit (excédent) des exercices précédentes	(610 520)	-	75 278	-	-	(535 242)
Élimination des transferts entre fonds	217 000	-	-	-	-	(217 000)
Fonds de réserve de fonctionnement général	8 991 000	(3 681 000)	-	-	-	(5 310 000)
Fonds de réserve capital général	8 548 376	(8 548 376)	1 272 114	(1 272 114)	-	-
Transferts entre fonds	-	-	1 200 000	(1 254 000)	54 000	-
Fonds de réserve capital d'eau et d'égout	-	-	1 962 000	(1 962 000)	-	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	4 824 612	(4 824 612)	-	-	-	-
Élimination d'un revenu interne	2 200 000	-	(2 200 000)	-	-	-
Dépense d'amortissement des immobilisations	-	(12 314 254)	-	(1 967 992)	-	(14 282 246)
Contributions en immobilisations des développeurs	-	2 905 992	-	5 929 817	-	8 835 809
Dépenses reclassées aux immobilisations corporelles	190 802	-	-	-	-	190 802
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique, inscrit comme revenu différé	-	-	-	-	(24 822)	(24 822)
Entente de commande pour un projet capital	-	50 000	-	-	-	50 000
Gain sur disposition d'immobilisations	-	(214 131)	-	(81 827)	-	(235 958)
Surplus (déficit) annuel des autres entités consolidées	(391 032)	(9 818)	(66 528)	-	-	(467 378)
Total d'ajustements à l'excédent de l'exercice 2024	23 970 238	(26 636 199)	2 242 864	(608 116)	(5 497 822)	(6 529 035)
Excédent (déficit) pour l'exercice 2024 selon les Normes CCSP	25 105 055 \$	(1 924 756) \$	2 495 458 \$	8 799 084 \$	2 057 741 \$	36 532 582 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 décembre 2024

17. ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve fonctionnement général	Réserve capital général	Réserve fonctionnement eau et égouts	Réserve capital eau et égouts	Terrains d'utilité publique	Total 2024	Total 2023
Actifs et excédent accumulé	3 541 718 \$	34 936 769 \$	727 947 \$	5 993 648 \$	390 393 \$	45 590 475 \$	38 034 912 \$
Revenus							
Intérêts	168 615	1 522 132	37 047	305 490	19 457	2 057 741	1 576 717
Contribution du fonds de fonctionnement général	327 000	8 991 000	-	-	-	9 318 000	8 909 000
Contribution du fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	-	1 200 000	-	1 200 000	1 102 000
Contribution du fonds de capital et emprunt général	-	-	-	-	-	-	354 000
Contribution du fonds de capital des services d'eau et d'égout	-	-	-	145 000	-	145 000	106 000
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique	-	-	-	-	24 822	24 822	145 830
	495 615	10 518 132	37 047	1 650 490	44 279	12 745 563	12 193 547
Dépenses							
Transfert au fonds de fonctionnement général	110 000	-	-	-	-	110 000	625 000
Transfert au fonds de capital et d'emprunt général	-	3 681 000	-	-	-	3 681 000	3 629 000
Transfert au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	-	-	-	-	140 000
Transfert au fonds de capital des services d'eau et d'égouts	-	-	-	1 399 000	-	1 399 000	319 000
	110 000	3 681 000	-	1 399 000	-	5 190 000	4 713 000
Excédent de l'exercice	385 615 \$	6 837 132 \$	37 047 \$	251 490 \$	44 279 \$	7 555 563 \$	7 480 547 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

17. ÉTAT DES RÉSERVES (suite)

Résolutions du Conseil concernant les transferts vers et depuis les réserves:

Résolution du 8 avril 2024 (proposée par Lise LeBouthillier et appuyée par Ernest Thibodeau)
QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 58 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'évacuation des eaux usées.

Résolution du 9 septembre 2024, proposée par Marc Lanteigne et appuyée par Josée Turgeon-Roy
QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 110 000 \$ du Fonds de réserve de fonctionnement général au Fond fonctionnement général.

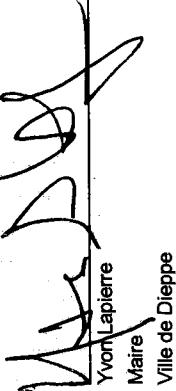
Résolution du 9 septembre 2024, proposée par Josée Turgeon-Roy et appuyée par Marc Lanteigne
QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 327 000 \$ du Fonds de réserve de fonctionnement général.

Résolutions du 9 décembre 2024, proposée par Jean-Marc Brideau et appuyée par Mélyssa Janin
QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 8 991 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation général.
QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 3 681 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation général.

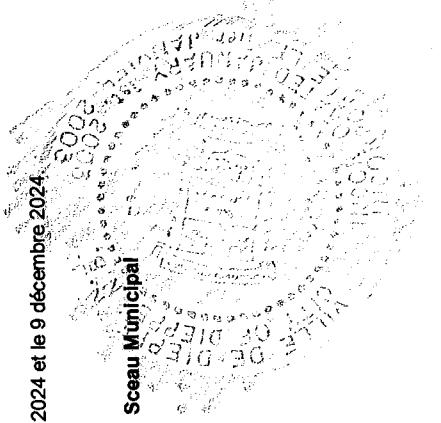
Résolutions du 9 décembre 2024, proposée par Marc Lanteigne et appuyée par Ernest Thibodeau
QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 1 200 000 \$ du Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.
QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 145 000 \$ du Fonds d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 1 341 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

Je certifie par les présentes que les copies ci-dessus sont conformes et exactes des résolutions adoptées par le conseil municipal le 8 avril 2024, 9 septembre 2024 et le 9 décembre 2024.


Yvon Lapierre
Maire
Ville de Dieppe

7 mai 2025
Date


Sceau Municipal

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 décembre 2024

18. INFORMATION SUR ENTITÉS CONTRÔLÉES

	Ville de Dieppe	Expansion Dieppe Inc.	Gestion 1604 Inc.	Total 2024	Total 2023
Actifs	429 654 169 \$	3 860 375 \$	4 993 622 \$	438 508 166 \$	399 825 363 \$
Passifs	55 591 904	1 838 802	4 963 176	62 393 882	60 243 661
Excédent accumulé	374 062 265	2 021 573	30 446	376 114 284	339 581 702
Revenus	113 852 386	1 342 111	296 696	115 491 193	95 629 731
Dépenses	76 852 021	1 809 904	296 686	78 958 611	73 930 019
Excédent (déficit) de l'exercice	37 000 365 \$	(467 793) \$	10 \$	36 532 582 \$	21 699 712 \$

Les entités mentionnées ci-haut sont incluses dans les états financiers consolidés.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

19. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES CCSP

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement eau et égouts	Amortissement immobilisations corporelles	Revenus internes	Excédents/déficits d'exercices précédentes	Transferts	Transferts entités consolidées	Total
Revenus								
Mandat d'imposition	71 845 339 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	71 845 339 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	151 000	-	-	-	-	-	-	151 000
Ventes de services	2 447 018	12 786 000	-	(2 200 000)	-	-	-	15 233 018
Autres revenus de provenance interne	1 163 169	2 200 000	-	-	-	-	-	1 163 169
Subvention de financement et de péréquation communautaire	677 032	-	-	-	-	-	-	677 032
Transferts des réserves aux fonds de fonctionnement	1 631 000	368 000	-	-	(1 999 000)	-	-	-
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	5	74 434	-	-	-	-	-	5
Intérêts gagnés	148 504	63 826	-	-	-	-	-	222 938
Contribution Expansion Dieppe Inc.	101 123	599 927	-	-	(1 225 838)	-	-	-
Excédents d'exercices précédentes	625 911	-	-	-	-	-	-	-
	78 790 101	16 092 187	-	(2 200 000)	(1 225 838)	(1 999 000)	(164 949)	89 292 501
Dépenses								
Services d'administration générale	10 283 341	-	-	(2 200 000)	-	-	-	10 283 341
Services de protection	19 913 572	-	-	-	-	-	-	17 713 572
Services de transports	10 140 308	-	-	-	-	-	-	10 140 308
Services d'hygiène du milieu	1 491 366	-	-	-	-	-	-	1 491 366
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	4 149 246	-	-	-	-	-	-	4 149 246
Services récréatifs et culturels	11 509 002	5 712 243	-	-	-	-	-	11 509 002
Approvisionnement en eau	-	4 810 740	-	-	-	-	-	5 712 243
Collectage et évacuation des eaux d'égouts	-	-	-	-	-	-	-	4 810 740
Intérêts sur la dette à long terme	1 174 154	495 000	-	-	-	-	-	1 669 154
Versements de la dette à long terme	5 015 844	1 962 000	-	-	(6 977 844)	-	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux fonds de capital	13 033 268	1 577 000	-	-	(14 610 268)	-	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux réserves	2 080 000	860 000	675 204	-	(2 940 000)	-	-	-
Déficits d'exercices précédentes	-	-	-	-	(675 204)	-	-	-
	78 790 101	16 092 187	-	(2 200 000)	(675 204)	(24 528 112)	-	67 478 972
Excédent (déficit)	- \$	- \$	- \$	- \$	(550 634) \$	22 529 112 \$	(164 949) \$	21 813 529 \$

VILLE DE DIEPPE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES2024
Budget2024
Réel2023
Réel**Revenus***Prestations de services à d'autres gouvernements*

Autres municipalités

Feu

- \$

- \$

4 900 \$

Province du Nouveau-Brunswick

Rues et chemins

Peinture des lignes sur chaussées

140 000 \$

150 293 \$

140 001 \$

11 000

26 679

26 679

151 000 \$

176 972 \$

166 680 \$

Ventes de services

Arénas

1 596 650 \$

1 691 806 \$

1 540 470 \$

647 500

606 885

678 931

Centre aquatique et sportif

4 020

5 200

Scène mobile - location et commanditaires

153 868

237 761

117 017

Programmes

49 000

60 501

47 278

Location de terrains sportifs

6 284 000

6 461 565

6 286 676

Eau

6 232 000

6 402 792

6 232 106

Réseau d'assainissement

198 000

285 396

219 123

Connexions, services et autres

72 000

67 656

84 623

Intérêts gagnés

15 233 018 \$ 15 818 382 \$ 15 211 424 \$

Autres revenus de provenance interne

Permis de construction et autres permis

832 100 \$

1 588 150 \$

1 461 164 \$

Amendes

15 000

11 280

13 990

Arrêté municipal

-

38 952

10 400

Autres

192 200

343 020

276 064

Loyers - matériel et immeuble

123 869

903 180

379 406

1 163 169 \$ 2 884 582 \$ 2 141 024 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
Dépenses			
<i>Services d'administration générale</i>			
Services législatifs			
Maire	70 108 \$	61 427 \$	57 365 \$
Conseillers	252 753	230 860	210 940
Autres	54 600	64 198	53 904
	377 461	356 485	322 209
Administration			
Greffier	435 792	296 033	300 633
Directeur	1 639 461	2 676 046	2 910 232
Immeubles	716 420	693 466	782 010
Avocat	260 800	527 090	406 074
Autres	3 055 014	2 290 916	1 789 950
	6 107 487	6 483 551	6 188 899
Gestion des finances			
Administration	239 188	239 011	235 475
Comptabilité	324 593	330 123	306 636
Vérification externe	62 000	64 523	61 725
	625 781	633 657	603 836
Services courants			
Coût d'évaluation	965 269	965 269	855 270
Autres services d'administration générale			
Congrès	13 000	16 128	16 585
Primes d'assurance responsabilité civile	380 000	390 001	369 352
Subvention - Théâtre Capitol	75 000	75 000	75 000
Subvention - autres	766 796	692 614	668 138
Autres	972 547	441	13 028
Amortissement des immobilisations corporelles	-	613 506	641 143
Gain sur disposition des immobilisations corporelles	-	-	(233 960)
	2 207 343	1 787 690	1 549 286
	10 283 341 \$	10 226 652 \$	9 519 500 \$

VILLE DE DIEPPE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**
31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
<i>Services de protection</i>			
Service de police			
Contrat GRC et coûts municipaux (note 10)	8 680 006 \$	8 522 151 \$	8 473 394 \$
<i>Protection contre les incendies</i>			
Administration	935 535	890 988	722 206
Service de lutte contre les incendies	5 755 067	5 097 257	5 244 582
Enquêtes sur les incendies et prévention	9 982	7 956	6 279
Poste et bâtiment	450 817	433 464	395 003
Matériel de lutte contre les incendies	601 998	635 375	622 147
Formation	74 000	76 262	73 611
	7 827 399	7 141 302	7 063 828
<i>Mesures d'urgence</i>			
Fournitures	60 500	46 210	1 691
<i>Autres</i>			
Inspection de construction	392 355	419 603	406 343
Application des arrêtés	576 871	505 772	436 253
Protection des animaux	52 520	52 558	48 926
Destruction des insectes et parasites	123 921	123 288	118 824
Amortissement des immobilisations corporelles	-	647 319	628 582
Perte sur disposition des immobilisations corporelles	-	12 050	-
	1 145 667	1 760 590	1 638 928
	17 713 572 \$	17 470 253 \$	17 177 841 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
<i>Services de transports</i>			
Services communs			
Administration	875 588 \$	852 151 \$	528 521 \$
Formation et perfectionnement	19 100	22 042	30 689
Génie civil, planification, surveillance	851 539	757 822	761 492
Matériel général	164 500	199 775	181 759
Ateliers et autres bâtiments	1 539 458	1 476 727	1 368 630
Autres	15 720	-	-
	3 465 905	3 308 517	2 871 091
<i>Chemins et routes</i>			
Entretien au cours de l'été	1 851 655	1 938 741	2 370 391
Trottoirs	178 000	170 803	56 810
Égouts pluviaux et fossés de drainage	82 300	322 206	119 961
Enlèvement de la neige et de la glace	1 944 532	1 553 593	1 676 509
	4 056 487	3 985 343	4 223 671
<i>Éclairage des rues</i>			
	600 000	697 501	609 557
<i>Services relatifs à la circulation</i>			
Indicateurs des rues	58 000	77 730	90 774
Traçage des voies de circulation	85 000	95 092	83 114
Signaux routiers	111 920	156 322	79 059
	254 920	329 144	252 947
<i>Transport en commun</i>			
	1 762 996	1 492 587	1 367 473
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>			
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	7 217 057	6 941 035
	-	18 138	127 046
	-	7 235 195	7 068 081
	10 140 308 \$	17 048 287 \$	16 392 820 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
<i>Services d'hygiène du milieu</i>			
Dépotoirs et enlèvement des ordures	1 491 366 \$	1 539 184 \$	1 477 568 \$
<i>Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire</i>			
Commission d'urbanisme	121 949 \$	121 952 \$	38 056 \$
Planification et développement	1 215 157	1 167 054	624 668
Remembrement foncier et réserve foncière	185 000	169 841	159 594
Expansion Dieppe Inc.	1 115 184	1 625 038	1 371 192
Plan de développement durable	575 000	182 629	57 254
Embellissement et amélioration de terrains	118 000	73 787	86 681
Tourisme	325 000	-	-
Provision pour baisse de valeur sur stocks de terrains	-	-	7 117
Autres	493 956	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	9 818	9 085
	4 149 246 \$	3 350 119 \$	2 353 647 \$
<i>Services récréatifs et culturels</i>			
Administration	826 565 \$	668 230 \$	661 648 \$
Centres communautaires	901 510	661 384	371 460
Centre aquatique et sportif	2 242 562	2 336 282	1 884 258
Arénas	3 112 202	3 226 690	2 847 664
Parcs et terrains de jeux	3 669 204	3 885 841	3 606 198
Autres services récréatifs	747 759	707 558	674 765
Formation et perfectionnement	8 600	9 145	6 041
Bibliothèque	600	433	432
Amortissement des immobilisations corporelles	-	3 836 372	3 680 865
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(12 724)	(41 754)
	11 509 002 \$	15 319 211 \$	13 691 577 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
--	----------------	--------------	--------------

Approvisionnement en eau

Administration	881 966 \$	860 882 \$	760 222 \$
Règlement judiciaire (note 9)	-	57 000	99 000
Conduite et distribution	2 541 403	2 387 320	2 201 389
Force motrice et pompage	442 274	399 248	370 321
Achat d'eau (note 10)	1 713 600	1 793 600	1 643 583
Test source d'eau	-	17 408	30 324
Facturation et perception	133 000	143 576	127 861
Amortissement des immobilisations corporelles	-	983 996	910 208
	5 712 243 \$	6 643 030 \$	6 142 908 \$

Collectage et évacuation des eaux d'égouts

Administration	430 593 \$	453 477 \$	386 333 \$
Règlement judiciaire (note 9)	-	57 000	99 000
Système de collectage des eaux d'égouts (note 10)	1 407 852	1 292 853	1 137 578
Stations de relèvement des eaux d'égouts	106 075	40 597	35 842
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	2 736 720	2 736 720	2 572 080
Facturation et perception	129 500	139 022	123 822
Amortissement des immobilisations corporelles	-	983 996	910 208
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	43 038	(33 133)
	4 810 740 \$	5 746 703 \$	5 231 730 \$

Services financiers - général

Service de la dette	860 000 \$	842 785 \$	1 035 112 \$
Intérêts - long terme			
Emprunt - hôtel de ville	314 154	292 535	323 820
Intérêts - long terme	1 174 154 \$	1 135 320 \$	1 358 932 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
<i>Services financiers - eau</i> Service de la dette Intérêts - long terme	311 000 \$	300 672 \$	378 058 \$
<i>Services financiers - égouts</i> Service de la dette Intérêts - long terme	184 000 \$	179 180 \$	205 438 \$